

## PAC 2015, 2016, 2017 – calendrier opérationnel

### Derniers dossiers aides découplées 2015

Il reste à ce jour environ une cinquantaine de dossiers à traiter

Arrivée sur les comptes des derniers dossiers	Fin janvier 2017
---	------------------

### ICHN 2015 (hexagone)

99,5 % des dossiers ICHN 2015 sont payés

Liquidation et paiement	Fin janvier 2017
-------------------------	------------------

### Assurance récolte 2015

Ouverture instruction	16 novembre 2016
Arrivée sur les comptes de la grosse masse des dossiers	Fin janvier 2017

<b>MAEC/BIO 2015</b> Instruction	Objectif : février/mars 2017
Paielements	Objectif : premiers paiements en avril 2017

### ATR 2016 – aides découplées + aides bovines (ABA-ABL) + ICHN

Au 18 novembre, toutes les catégories de l'ATR (France entière) ont été versées pour la quasi-totalité des dossiers, sauf les derniers cas de dossiers 2015 non achevés et pour lesquels l'ATR dépend de l'aide 2015.

- Nombre total de demandes d'ATR déposées : 275.000 dossiers.
- Nombre de demandes d'ATR traitées : 268 326 dossiers. La différence par rapport au nombre de demandes s'explique principalement par le fait que certains dossiers sont inéligibles (notamment car le montant d'ATR est inférieur à 500 euros)

Arrivée sur les comptes de l'ATR ICHN pour les 4.300 dossiers ICHN 2015 hexagone soumis à contrôle	15 décembre 2016
Probablement une « voiture balai » de paiements d'ATR 2016 suite aux derniers paiements d'aides découplées de l'année 2016	22 décembre 2016 (arrivée sur les comptes)

### ATR 2016 – MAEC et BIO

Annoncée par le Ministre le 22 novembre 2016.

Conception de cette ATR A priori, l'ATR 2016 sera basée sur le système de l'ATR 2015, qui sera adapté : - certains montants forfaitaires et certains plafonds seront augmentés ; De plus la faisabilité technique ayant été confirmée : - il sera tenu compte de la transparence des GAEC - Les modalités d'instruction permettront d'utiliser pour certaines MAEC localisées de l'hexagone (hors MAEC système) des montants unitaires nettement supérieurs au montant forfaitaire transversal.	Décembre 2017
Décret	Janvier 2017
Livraison outil instruction	Février/mars 2017
Instruction DDT (manuelle)	Février/mars 2017
Arrivée sur les comptes	Objectif : mars 2017

### Aides ovines et caprines 2016

Ouverture instruction	7 novembre 2016
Ouverture instruction pour les suites de contrôle	8 novembre 2016
Premier lot de versements du solde à 100% (pour 75% des dossiers environ) NB : pas de versement d'acompte, directement totalité du solde	2 décembre 2016
Deuxième lot de versements (pour la quasi-totalité des dossiers restants)	15 décembre 2016
3ième lot de versements qui permet d'atteindre un niveau de 98 % payés	22/12/16
Derniers paiements	Début février

### ABA-ABL 2016

<b>Ouverture instruction</b>	Fin décembre 2016 ou début janvier
------------------------------	---------------------------------------

	2017
<b>Versement</b> pour la grosse masse des dossiers	Objectif : mi-février 2017
Lots de versements pour les dossiers résiduels	Tous les 15 jours

## Aides découplées 2016

Instruction des <b>observations îlots/parcelles</b> Depuis le 25/11 : ouverture de l'édition des lettres d'observations aux agriculteurs	Ouverture : 14 novembre 2016
Instruction des <b>observations SNA/ZDH</b> En particulier : <b>traitement des SNA et ZDH retouchées par les agriculteurs et rétro-propagation</b> des SNA 2016 sur les SNA 2015.	Ouverture : objectif début février  Objectif de fin : début mars 2017
<b>Contrôles sur place – réalisation par ASP</b>	Planifié de mi-janvier à mars 2017
<b>Contrôles sur place – traitement des retours par SEA</b>	De fin janvier à mars 2017
Instruction des <b>transferts de DPB</b>	Ouverture envisagée : 2 <sup>ème</sup> quinzaine janvier 2017
<b>Paiement</b> de la grosse masse des dossiers	« Au début du printemps 2017 » : mars/avril 2017

**ICHN 2016**

<b>Paiement</b> de la grosse masse des dossiers	« Au début du printemps 2017 » : mars/avril 2017
---	--

**Aides couplées végétale 2016**

<b>Instruction</b> Pour la totalité des 15 aides végétales (sauf prune en janvier)	<b>Ouverture : le 12 décembre 2016</b>
<b>Contrôles sur place – réalisation par ASP</b>	Idem aides découplées
<b>Contrôles sur place – traitement des retours par SEA</b>	Idem aides découplées
Paiement de la grosse masse des dossiers	mars/avril 2017

**MAEC et BIO 2016**

Paiements	Cible : septembre 2017
-----------	------------------------

**Déclaration PAC 2017**

Déclaration Telepac ovins/caprins 2017 (100% télé-déclaration pour la première fois en 2017)	2 janvier au 31 janvier 2017
Déclaration Telepac ABA/ABL 2017 (100% télé-déclaration pour la première fois en 2017)	2 janvier au 15 mai 2017
<b>Ouverture Telepac dossier surface 2017</b>  Evolutions importantes par rapport à 2016 : - validation par l'agriculteur de la surface admissible totale déclarée - partie verdissement permettant d'afficher une vérification du critère « diversité des assolements » et comprenant un nouveau module sur les SIE : restitution du % de SIE atteint avec les SIE déclarées dont les caractéristiques sont connues + choix par l'agriculteur des SIE qu'il souhaite déclarer. - constitution d'une couche de référence îlots/SNA/ZDH sur laquelle les éventuelles modifications demandées par l'agriculteur devront être bien justifiées et seront donc limitées (limitant ainsi le volume de modifications à traiter en instruction) - possibilité d'importer une partie de la déclaration à partir des logiciels des organismes de services (à préciser)	1 <sup>er</sup> avril 2017